

P R E A V I S M U N I C I P A L

63/2005

STEP ET DECHETTERIE DE GINGINS-CHESEREX AGRANDISSEMENT DU PONT SUR L'ASSE ET POSE D'UN PORTAIL AUTOMATIQUE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'agrandissement du Pont sur l'Asse a fait à plusieurs reprises l'objet de demandes au sein des Conseils communaux de Gingins et du nôtre. Toutefois, comme vous le savez, ce projet ne pouvait être réalisé qu'une fois l'échange de terrain entre un agriculteur et la commune de Gingins soit légalisé, ce qui maintenant est fait.

MEMOIRE TECHNIQUE

Situation existante

L'accès à la STEP et à la déchetterie de Gingins-Chésereux emprunte actuellement une route qui, en franchissant le ruisseau de l'Asse, n'a que 3 mètres de largeur.

En cas d'affluence, ce goulet d'étranglement provoque une circulation difficile qu'il est nécessaire d'améliorer.

Le ruisseau est caché à l'aide d'une buse (tube en métal spiralé de grande dimension) d'un diamètre de 1,50 mètre pour une longueur de 13,50 mètres. La route n'occupe qu'une petite partie du voûtage.

A chaque extrémité, un mur d'arrêt retient le terrain qui enrobe le tuyau.

Projet de pont

La chaussée sera agrandie de 3 mètres, ce qui créera une route de 6 mètres de largeur.

Il serait envisageable de poser un complément de buse et de créer un nouveau mur à son extrémité, du même type que celui qui existe. Ces travaux devraient cependant se réaliser dans le lit de la rivière avec la destruction totale des berges à cet endroit. Il faut également remarquer que la partie « béton » pourrait être un peu moins chère, mais que le coût du génie civil serait par contre plus élevé car il faudrait combler le vide laissé autour du tuyau avec des matériaux graveleux jusqu'au fond du fossé.

D'autre part, du point de vue de la protection de l'environnement, il n'est actuellement plus indiqué de mettre un cours d'eau « sous tuyau » lorsque l'on veut le franchir.

Nous avons dès lors privilégié la conservation de l'état existant en construisant un pont qui recouvre les ouvrages existants et les berges actuelles sans les toucher, excepté un abaissement localisé du mur aval. Cette solution conserve toutes les caractéristiques du lit du cours d'eau.

Afin d'implanter l'agrandissement de la chaussée et la banquette qui accompagne la route, ce nouvel ouvrage aura une largeur de 3,50 mètres pour une longueur de 9 mètres.

Le principe de construction est le suivant :

- création des deux culées
- pose d'un pont préfabriqué composé de quatre éléments
- réalisation de la chaussée sur la nouvelle structure.

Projet de portail automatique

La route d'accès à la déchetterie est parcourue chaque jour par les responsables de la voirie de trois communes, ainsi que par les services d'entretien de la STEP.

Il apparaît maintenant qu'un portail automatique devient nécessaire, vu la fréquence des allées et venues qui nécessitent chaque fois le déverrouillage et l'ouverture manuelle du portail existant.

Le choix s'est porté sur un portail à deux battants entraînés par des moteurs électriques qui permettent l'ouverture en 12 à 15 secondes.

Vu la proximité du ruisseau de l'Asse, le principe d'un portail coulissant ne peut pas être retenu, celui-ci empiétant dans le cordon boisé de l'Asse.

L'ouverture se fera au moyen de télécommandes mises à disposition de tous les utilisateurs. La sortie sera facilitée par une bande de détection magnétique.

Les jours d'accès au public, le portail sera laissé en position ouverte au moyen d'un interrupteur de verrouillage.

Aspect financier

• Installation de chantier	Fr.	5'000.00
• Terrassements	Fr.	16'900'00
• Béton armé du pont	Fr.	19'530.00
• Fondations du portail	Fr.	3'200.00
• Portail automatique	Fr.	20'976.00
• Réserve pour raccordements électriques et modification de la clôture	Fr.	6'000.00
Sous-total (H.T.)	Fr.	71'606.00
• Divers et imprévus (env. 10%)	Fr.	7'394.00
Total (H.T.)	Fr.	79'000.00
• Honoraires et frais estimés (H.T.)	Fr.	11'000.00
Total du devis (H.T.)	Fr.	90'000.00
TVA (7.6 %)	Fr.	6'840.00
Total net (T.T.C.)	Fr.	96'840.00
Arrondi	Fr.	3'160.00
MONTANT TOTAL NET (T.T.C.)	Fr.	100'000.00

=====
Répartition : une demie par commune propriétaire, soit Fr. 50'000.-- pour chaque partie.

Conclusion

Vu la configuration des lieux et l'existence d'un tunnel muni d'un mur d'extrémité, le choix technique s'est porté sur un ouvrage surplombant les éléments existants. Cette solution est particulièrement respectueuse de l'environnement puisqu'elle ne touche en aucun cas le lit de l'Asse.

Quant au portail automatique, la fréquence des passages journaliers pour les besoins de la déchetterie et de la STEP justifie cette facilité offerte aux professionnels de la gestion des déchets.

Il est à relever que la commune de Gingins participant pour une demie à cette réalisation, le crédit demandé n'est que de moitié.

Ces travaux seront amortis sur 10 ans.

Les charges d'exploitation, représentant l'entretien courant du domaine public, seront comptabilisées dans les postes 45 « ordures ménagères et déchets » et 46 « égouts et épuration » du compte de fonctionnement.

DECISION

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Chésereux

- Dans sa séance du 22 septembre 2005
- Vu le préavis de la Municipalité No 63/2005
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc et de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre en collaboration avec la commune de Gingins les travaux d'agrandissement du pont sur l'Asse et la pose d'un portail automatique pour l'accès à la STEP et à la déchetterie intercommunale de Gingins-Chésereux.
2. D'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 50'000.-- (cinquante mille francs) pour le financement de sa participation à ces travaux à raison d'une demie, à prélever sur les disponibilités de la Commune.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 août 2005.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

J. Ansermet

La Secrétaire :

J. Sager